

DÉLIBÉRATION 2022 32 -**Décision modificative n°2 du Budget Principal 2022**

Séance du Comité syndical du 12 décembre 2022

EXPOSÉ DES MOTIFS

Pour rappel, la décision modificative n°1 du budget principal 2022 approuvait l'augmentation de la provision pour risques et litiges constituée dans le cadre du contentieux Autolib' à la suite de la résiliation du contrat de délégation de service public qui nous liait. La provision a ainsi été révisée passant de 20M€ à 32,5M€. Cette révision a engendré une augmentation de la contribution annuelle par station des collectivités adhérentes pour les années 2022 et 2023 passant de 3 600 € à 9 211€. Les modalités de versement du supplément à verser en 2022 et 2023 ont fait l'objet d'échanges avec les collectivités concernées en septembre dernier.

La décision modificative n°2 au budget principal, quant à elle, vise d'une part à procéder à la modification de certaines inscriptions budgétaires relatives à l'annulation de titres sur exercices antérieurs sans pour autant engendrer des dépassements aux chapitres budgétaires et d'autre part à équilibrer les opérations d'ordre.

- En dépenses de fonctionnement : l'augmentation de la dépense relative à l'annulation de titres sur exercices antérieurs : **+ 5 000 euros.**
- En dépenses de fonctionnement : la diminution des honoraires servant à couvrir la dépense supplémentaire sur les charges exceptionnelles : **- 5 000 euros.**
- En dépenses de fonctionnement : l'augmentation de la dépense relative à la dotation aux amortissements consécutive à une écriture non validée dans le module immobilisations du logiciel financier : **+ 802,42 euros.**
- En dépenses de fonctionnement : la baisse du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour compenser l'écriture supplémentaire sur la dotation aux amortissements consécutive à une écriture non validée dans le module immobilisations du logiciel financier : **- 802,42 euros.**
- En dépenses d'investissement : l'augmentation des crédits inscrits sur la nature « dépôts et cautionnements versés » : **+ 1 650 euros.**
- En dépenses d'investissement : l'augmentation des crédits inscrits sur la nature « matériel de bureau et informatique » : **+ 37 350 euros.**
- En dépenses d'investissement : la baisse des crédits inscrits sur la nature « concessions et droits similaires » : **- 39 000 euros.**
- En recettes d'investissement : la diminution du virement de la section de fonctionnement : **- 802,42 euros.**
- En recettes d'investissement : l'augmentation de la recette relative aux amortissements dans le cadre des opérations d'ordre : **+ 802,42 euros.**

Ainsi après l'affectation au budget 2022 des recettes et dépenses de fonctionnement et des recettes et dépenses d'investissement énoncées dans le cadre de cette décision modificative, les sections de fonctionnement et d'investissement seront en équilibre.

Je vous prie, mes cher.e.s collègues, de bien vouloir en délibérer.

Le Président

DÉLIBÉRATION 2022 32 –

Décision modificative n°2 du Budget Principal 2022

Séance du Comité syndical du 12 décembre 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'arrêté du 9 juillet 2009 du préfet de la Région d'Ile-de-France, autorisant la création du Syndicat ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au Syndicat mixte Autolib' et Velib' Métropole ;
Vu la délibération 2022 12 du 31 mars 2022 adoptant le budget principal 2022 ;
Vu la délibération 2022 22 du 22 juin 2022 adoptant la décision modificative n°1 du budget principal 2022 ;
Considérant que l'exécution du budget principal 2022 nécessite d'ajuster les crédits inscrits à la fois en section de fonctionnement en dépenses et recettes et en section d'investissement en dépenses et recettes ;

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

Article 1^{er} : **APPROUVE** la décision modificative n° 2 du budget principal 2022 arrêtée comme suit :

Section de Fonctionnement :

CHAPITRE	ARTICLE	DEPENSES		RECETTES	
		DEDUIRE	AJOUTER	DEDUIRE	AJOUTER
023	023	802,42€			
042	6811		802,42€		
011	6226	5 000,00€			
67	673		5 000,00€		
TOTAL		5 802,42€	5 802,42€	0,00 €	0.00€

Section d'investissement :

CHAPITRE	ARTICLE	DEPENSES		RECETTES	
		DEDUIRE	AJOUTER	DEDUIRE	AJOUTER
20	2051	39 000,00€			
21	2183		37 350,00€		
27	275		1 650,00€		
021	021			802,42€	
040	28183				802,42€
TOTAL		39 000,00€	39 000,00€	802,42 €	802,42€

Le Président,


Sylvain Raifaud

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**SYNDICAT MIXTE AUTOLIB' ET VÉLIB' METROPOLE - AUTOLIB' ET
VELIB' METROPOLE (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20002162400057

POSTE COMPTABLE : DRFIP IDF PARIS

M. 14

Décision modificative 2 (3)

Voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (4)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	19
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	20

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	21
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	25
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	26
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	27
A4 - Etat des provisions	28
A5 - Etalement des provisions	29
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	30
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	31
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	32
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	35
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	36

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 12345	AUTOLIB' ET VELIB' METROPOLE BUDGET PRINCIPAL	DM 2022
-----------------------------------	--	--------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0.00	0.00	0.00	0.00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0.00	
2	Produit des impositions directes/population	0.00	
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0.00	
4	Dépenses d'équipement brut/population	0.00	
5	Encours de dette/population	0.00	
6	DGF/population	0.00	
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0.00	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0.00	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les programmes d'équipement.
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) budgétaires 3.

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement) ;
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE			A1
FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	0,00	0,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		0,00	0,00
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	0,00	0,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		0,00	0,00
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		0,00	0,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	572 976,17	0,00	-5 000,00	-5 000,00	567 976,17
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 335 200,00	0,00	0,00	0,00	1 335 200,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	66 100,00	0,00	0,00	0,00	66 100,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 974 276,17	0,00	-5 000,00	-5 000,00	1 969 276,17
66	Charges financières	53 050,00	0,00	0,00	0,00	53 050,00
67	Charges exceptionnelles	47 490,00	0,00	5 000,00	5 000,00	52 490,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	10 250 000,00		0,00	0,00	10 250 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		12 324 816,17	0,00	0,00	0,00	12 324 816,17
023	Virement à la section d'investissement (5)	1 320 341,34		-802,42	-802,42	1 319 538,92
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	3 367 569,10		802,42	802,42	3 368 371,52
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		4 687 910,44		0,00	0,00	4 687 910,44
TOTAL		17 012 726,61	0,00	0,00	0,00	17 012 726,61

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	17 012 726,61
---	---------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 290 000,00	0,00	0,00	0,00	1 290 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	12 490 659,00	0,00	0,00	0,00	12 490 659,00
75	Autres produits de gestion courante	10,00	0,00	0,00	0,00	10,00
Total des recettes de gestion courante		13 790 669,00	0,00	0,00	0,00	13 790 669,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		13 790 969,00	0,00	0,00	0,00	13 790 969,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	2 843 910,44		0,00	0,00	2 843 910,44
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		2 843 910,44		0,00	0,00	2 843 910,44
TOTAL		16 634 879,44	0,00	0,00	0,00	16 634 879,44

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	377 847,17
--	------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	17 012 726,61
---	---------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	1 844 000,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	39 000,00	0,00	-39 000,00	-39 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	5 085,25	0,00	37 350,00	37 350,00	42 435,25
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	44 085,25	0,00	-1 650,00	-1 650,00	42 435,25
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 800 000,00	0,00	0,00	0,00	1 800 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	1 650,00	1 650,00	1 650,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	1 800 000,00	0,00	1 650,00	1 650,00	1 801 650,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers(8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 844 085,25	0,00	0,00	0,00	1 844 085,25
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	2 843 910,44		0,00	0,00	2 843 910,44
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	2 843 910,44		0,00	0,00	2 843 910,44
	TOTAL	4 687 995,69	0,00	0,00	0,00	4 687 995,69

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 283 968,63
---	--------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 971 964,32
--	--------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	85,25	0,00	0,00	0,00	85,25
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	1 283 968,63	0,00	0,00	0,00	1 283 968,63
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	1 284 053,88	0,00	0,00	0,00	1 284 053,88
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 284 053,88	0,00	0,00	0,00	1 284 053,88
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	1 320 341,34		-802,42	-802,42	1 319 538,92
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	3 367 569,10		802,42	802,42	3 368 371,52

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		4 687 910,44		0,00	0,00	4 687 910,44
TOTAL		5 971 964,32	0,00	0,00	0,00	5 971 964,32

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 971 964,32
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)**

1 844 000,00

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	-5 000,00		-5 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	0,00	5 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	802,42	802,42
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		-802,42	-802,42
Dépenses de fonctionnement – Total		0,00	0,00	0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00
--	-------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	-39 000,00	0,00	-39 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	37 350,00	0,00	37 350,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 650,00	0,00	1 650,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00
--	-------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		802,42	802,42
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		-802,42	-802,42
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	572 976,17	-5 000,00	-5 000,00
60612	Energie - Electricité	4 100,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	100,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 500,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	500,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	3 000,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	500,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	99 066,17	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	158 200,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	14 000,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	14 000,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	5 500,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	1 400,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	14 000,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	3 000,00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	1 000,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	500,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	217 795,91	-5 000,00	-5 000,00
6228	Divers	1 000,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	1 500,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	1 000,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	100,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	600,00	0,00	0,00
6256	Missions	1 000,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	1 200,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	1 000,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	7 000,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	5 200,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	5 000,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	500,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	500,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	9 214,09	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 335 200,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	65 000,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	20 000,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	8 000,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	416 000,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	20 000,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	240 000,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	130 000,00	0,00	0,00
64138	Autres indemnités non tit.	65 000,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	110 000,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	150 000,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	18 000,00	0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	6 000,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	2 000,00	0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	5 000,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	200,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	22 000,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	58 000,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	66 100,00	0,00	0,00
6531	Indemnités	60 000,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	6 000,00	0,00	0,00
65888	Autres	100,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		1 974 276,17	-5 000,00	-5 000,00
66	Charges financières (b)	53 050,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	53 050,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	47 490,00	5 000,00	5 000,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	2 000,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	45 490,00	5 000,00	5 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	10 250 000,00	0,00	0,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	10 250 000,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		12 324 816,17	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	1 320 341,34	-802,42	-802,42
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	3 367 569,10	802,42	802,42
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	3 367 569,10	802,42	802,42
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		4 687 910,44	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		4 687 910,44	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		17 012 726,61	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00
--	-------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	10 000,00	0,00	0,00
6479	Rembours sur autres charges sociales	10 000,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 290 000,00	0,00	0,00
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	1 290 000,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	12 490 659,00	0,00	0,00
74748	Participat° Autres communes	12 490 659,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	10,00	0,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	10,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		13 790 669,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	300,00	0,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	300,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		13 790 969,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	2 843 910,44	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	2 843 910,44	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		2 843 910,44	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		16 634 879,44	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00
--	-------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	39 000,00	-39 000,00	-39 000,00
2051	Concessions, droits similaires	39 000,00	-39 000,00	-39 000,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	5 085,25	37 350,00	37 350,00
2183	Matériel de bureau et informatique	4 085,25	37 350,00	37 350,00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		44 085,25	-1 650,00	-1 650,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 800 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 800 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	1 650,00	1 650,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	1 650,00	1 650,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		1 800 000,00	1 650,00	1 650,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		1 844 085,25	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	2 843 910,44	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	2 843 910,44	0,00	0,00
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	266 666,67	0,00	0,00
139141	Sub. transf cpte résult. Communes du GFP	128 748,07	0,00	0,00
139148	Sub. transf cpte résult. Autres communes	2 441 162,37	0,00	0,00
13916	Sub. transf cpte résult. Autres EPL	3 333,33	0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement	4 000,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		2 843 910,44	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		4 687 995,69	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
----------------------------	------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
--	------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 284 053,88	0,00	0,00
10222	FCTVA	85,25	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 283 968,63	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 284 053,88	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		1 284 053,88	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 320 341,34	-802,42	-802,42
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	3 367 569,10	802,42	802,42
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	3 354 010,26	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	144,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	5 222,56	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	7 172,72	802,42	802,42
28184	Mobilier	242,60	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	776,96	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		4 687 910,44	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		4 687 910,44	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		5 971 964,32	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
----------------------------	------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
--	------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					18 000 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					18 000 000,00									
	société générale	31/05/2012	28/08/2012	28/08/2013	18 000 000,00	F		4,365	4,365		A	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									

AUTOLIB' ET VELIB' METROPOLE - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					18 000 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		16 200 000,00		1 800 000,00					1 800 000,00	53 050,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		16 200 000,00		1 800 000,00					1 800 000,00	53 050,00	0,00	0,00
	O	16 200 000,00	A-1	1 800 000,00	1,00	F	4,365	0,000	1 800 000,00	53 050,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		16 200 000,00		1 800 000,00					1 800 000,00	53 050,00	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	1 800 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500.00 €	2016-10-19

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	LOGICIELS	5	25/02/2010
L	AMENAGEMENTS ET AGENCEMENTS DIVERS	10	25/02/2010
L	MOBILIER	10	25/02/2010
L	MATERIEL BUREAU ET INFORMATIQUE	5	25/02/2010
L	MATERIEL INFORMATIQUE	5	25/02/2010
L	SUBVENTIONS RECUES	15	13/09/2012
L	SUBVENTIONS VERSEES	30	19/10/2016

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions. pour risques et charges (2)	10 250 000,00		12 000 000,00	22 250 000,00	0,00	22 250 000,00
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES CONTENTIEUX AUTOLIB	4 000 000,00	15/03/2019	12 000 000,00	16 000 000,00	0,00	16 000 000,00
Provision pour risque et charges contentieux Autolib suite à la résiliation de la DSP	6 250 000,00	22/06/2022	0,00	6 250 000,00	0,00	6 250 000,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	10 250 000,00		12 000 000,00	22 250 000,00	0,00	22 250 000,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
Provision pour Risques et Charges relative au contentieux Autolib suite à la résiliation de la DSP	Provision pour Risques et Charges relative au contentieux Autolib suite à la résiliation de la DSP	20 000 000,00	5	12 000 000,00	4 000 000,00	4 000 000,00
Provision pour risque et charges relative au contentieux Autolib suite à la résiliation de la DSP	Provision pour risque et charges relative au contentieux Autolib suite à la résiliation de la DSP	12 500 000,00	2	0,00	6 250 000,00	6 250 000,00

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I 4 643 910,44	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		1 800 000,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 800 000,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		2 843 910,44	0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	2 843 910,44	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	4 643 910,44	0,00	1 283 968,63	5 927 879,07

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 4 687 995,69	0,00	VI 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		85,25	0,00	0,00
10222	FCTVA	85,25	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		4 687 910,44	0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	3 354 010,26	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	144,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	5 222,56	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	7 172,72	802,42	802,42
28184	Mobilier	242,60	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	776,96	0,00	0,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations			
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours			
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers			
59...	Prov. dépréc. comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 320 341,34	-802,42	-802,42

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R1068 (4)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	4 687 995,69	0,00	0,00	1 283 968,63	5 971 964,32

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV 5 927 879,07
Ressources propres disponibles	VIII 5 971 964,32
Solde	IX = VIII – IV (5) 44 085,25

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		14,00	0,00	14,00	9,00	3,00	12,00
ADJOINT ADLMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
ADMINISTRATEUR HORS CLASSE	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ATTACHE	A	5,00	0,00	5,00	2,00	2,00	4,00
ATTACHE HORS CLASSE	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
REDACTEUR	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
INGENIEUR EN CHEF	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
INGENIEUR RINCIPAL	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		18,00	0,00	18,00	13,00	3,00	16,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

AUTOLIB' ET VELIB' METROPOLE - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2022

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ($0,8 * 6 / 12$).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
ATTACHE	A	ADM	718	0,00	3-3-2°	CDI
ATTACHE	A	ADM	778	0,00	3-3-2°	CDD
ATTACHE HORS CLASSE	A	ADM	1027	0,00	3-3-2°	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
ATTACHE	A	ADM	697	0,00	3-1	CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnaires.
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie à seule autonomie financière	Régie VELIB	10/03/2017	2017-23 - 10/03/2017	20002162400040	Exploitation du service public VELIB	Oui

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 105

Nombre de membres présents : 53

Nombre de suffrages exprimés : 53

VOTES :

Pour : 53

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 06/12/2022

Présenté par le président (1),

A Mairie du 10 eme arrondissement, le 12/12/2022

le président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Vote Decision modificative n°2 Budget Principal 2022

A Mairie du 10eme arrondissement, le 12/12/2022

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

BURKOVIC SIMON	
LECOUFLE FRANCOISE	
PRECETTI PERRINE	
SOULAGE VINCENT	
ADELAIDE- BEAUBRUN INGRID	
AIROUCHE SONIA	
AMELLA PIERRIC	
BACHARD JULIEN	
BALLET JEAN - MARIE	
BARON LAURENT	
BENBETKA ABDALLAH	
BERNIER CHRISTOPHE	
BESNARD SAMUEL	
BLOT BENOIT	
BOLLE KRISTIAN	
BOUGERET ALIX	
BOUZIDI ZAHIA	
BRAR-CHAVEAU NATHALIE	
BRUNET MARC	
BUDAKCI MICHEL	
CAROUNAS LUC	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

CARRATALA HENRI	
CATHALA LAURENT	
CIPRIANO PHILIPPE	
CIUNTU MARIE-CAROLE	
COTTE LAURENT	
CULANG TIFFANY	
DAOULAS DAVID	
DE COMPIEGNE HERVE	
DE PAMPELONNE FLORENCE	
DECANTON SABRINA	
DESCHIENS SOPHIE	
DU SARTEL CAPUCINE	
DUBOC THIERRY	
FELIX EDITH	
FEUGERE MARC	
FLAMANT PASCALE	
FROMANTIN JEAN-CHRISTOPHE	
FROT MARC	
GAILLABAUD GENEVIEVE	
GALEY BERTRAND PIERRE	
GALOTTO GABRIEL	
GESELL QUENTIN	
GODRON JACQUES	
GOUGEON ANTOINE	
HEMIDI FARIH	
HERRATI NADINE	
HOUCINI MOHAMED	
KANGOUD ANDY	
KEHYAYAN SERGE	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

KLEIN OLIVIER	
LACAILLE ALBIGES FLORENT	
LAIDI AMIROUCHE	
LE ROUX JEAN CLAUDE	
LECLERC PIERRE	
LEFEBVRE JULIE	
LEROY PATRICK	
LIEVRE HERVE	
LION EMMANUEL	
LOUVIGNE ROBIN	
MAGNE MARIE HELENE	
MAJEUX CLAUDE	
MAJOU MARIE LAURE	
MANACH LAURA	
MARI THIERRY	
MATHIOUDAKIS ALAIN	
MERCHAT SOPHIE	
MICHALLET LEOPOLD	
MILLARD JEAN LUC	
MORDEFROID JEAN - PAUL	
MOREAU NICOLAS	
MOULY PAUL - ANDRE	
NAJDOVSKI CHRISTOPHE	
NICOLAS CEDRIC	
NUGUES MICHEL	
OLLIER PATRICK	
PAQUIS CHRISTOPHE	
PARRAIN MARIE FRANCE	
PATTEE PATRICE	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

PECQUEUX CLEMENT	
PELLETIER-LE-BARBIER ANNE	
PIERCY CHRISTOPHE	
PINARD PATRICE	
PIROLI ANTOINE	
PLOTEAU JEAN FRANCOIS	
RAIFAUD SYLVAIN	
RASSABY EMMANUELLE	
RAYMOND FREDERIC	
RIGAULT MICKAEL	
ROCHE BERNARD	
SCHINDLER ERIC	
SCHUMACHER ALAIN	
SGARD FREDERIC	
SIMON-DECK SYLVIE	
SIOUFFI THIERRY	
SITBON FREDERIC	
STERN OLLIVIER	
TCHENDJOU MARIUS	
TELLIER MATTHIEU	
TOUSSAINT STEPHANKA	
TUDER BRUNO	
VASIC MICHELE	
VAUGLIN FRANCOIS	
VAVASSORI PATRICIA	
VIGUIE YANN	

Certifié exécutoire par le président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 13/12/2022, et de la publication le 13/12/2022

A Syndicat Autolib Velib métropole, le 13/12/2022

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : l'assemblée délibérante.

IV – ANNEXE	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

ALFORTVILLE Luc Carvudnas donne pv à Créteil S. Simon-Deck	ANTONY Perrine Precetti excusée	ARCUEIL Simon Burkovic	ARGENTEUIL Jean-François Ploteau donne pv à Asnières E. Sitbon	ASNIERES-SUR-SEINE Frédéric Sitbon a le pv d'Argenteuil M. Ploteau
AUBERVILLIERS Zahia Bouzidi	AULNAY-SOUS-BOIS Matthieu Tellier	BAGNEUX Bruno Tudar a le pv de M. Baron - Le-Pré-St-Gervais	BAGNOLET Edith Felix donne pv à Champigny-sur-Marne M. Viguie	BEZONS Michèle Vasic donne pv à M. Tuder - Bagneux KOSTIC - D - (S)
BIEVRES Anne Pelletier-Le Barbier (Maire)	BOBIGNY Sonia Airouche	BOIS-COLOMBES Stephanka Toussaint a le pv de Capudine Du Sartel -Saint- Cloud	BONDY Laurent Cotte donne pv à Puteaux M. Ballet	
BOURG-LA-REINE Cedric Nicolas a le PV de Fontenay-aux-Roses M. Houcini	BRY-SUR-MARNE Pierre Leclerc	CACHAN Samuel Besnard donne pv à M. Bernier gennevilliers	CHAMPIGNY-SUR- MARNE Yann Viguie a le pv de Mme Félix Bagnolet	CHARENTON-LE-PONT Marie-Hélène Magne a le pv de Mme Farrain Maisons- Affort
CHATENAY-MALABRY Marc Feugere donne pv à M. Mordefroid Verrières-le- Buisson	CHATILLON Andy Kangoud donne pv à M. Brunet Fontenay-sous- Bois	CHOISY-LE-ROI Kristian Bolle donne pv à Mme Merchat Enghien-les- Bains	CLAMART Serge Kehyayan	CLICHY-LA-GARENNE Patrice Pinard
COLOMBES Leopold Michallet	COURBEVOIE Hervé de Compiègne donne pv à M. Manach Joinville-le- Pont	CRETEIL Sylvie Simon-Deck a le pv de M. Carvudnas Alfortville	DRANCY Jean-Luc Millard donne PV à Mme Toussaint Bois- Colombes	DUGNY Quentin Gesell (Maire)
ENGHIEN-LES-BAINS Sophie Merchat a le pv de M. Bolle Choisy-le-Roi	EPINAY-SUR-SEINE Marius Tchendjou a le pv de M. Moreau - Vaucresson	FONTENAY-AUX-ROSES Mohamed Houcini donne pv à M. Nicolas Bourg-la-Reine	FONTENAY-SOUS-BOIS Marc Brunet a le pv de M. Kangoud Châtillon	GARCHES Thierry MARI
GENNEVILLIERS Christophe Bernier a le pv de M. Besnard Cachan	GENTILLY Nadine Herrati T Françoise Carteau S a le pv de M. Soulage Nanterre	IVRY-SUR-SEINE Clément Péqueux - T Maryse Dorra - S	JOINVILLE-LE-PONT Laura Manach a le pv de M. de Compiègne Courbevoie	JUVISY-SUR-ORGE Jacques Godron
LA GARENNE- COLOMBES Geneviève Gaillabaud a le pv de Mme Deschiens Levallois- Perret	LE BLANC-MESNIL Gabriel Galiotto donne pv à M. Leroux Yerres	LE BOURGET Ingrid Adelaïde-Beaubrun	LE CHESNAY- ROCQUENCOURT Marie-Laure Majou donne pv à M. Lion Versailles	LE KREMLIN-BICÊTRE Frédéric Raymond
LE PLESSIS TRÉVISE Marc Frot	LE PLESSIS-ROBINSON Benoit Blot	LE PRÉ SAINT-GERVAIS Laurent Baron donne pv à M. Tuder - Bagneux	LES LILAS Christophe Paquis donne pv à Mme Lefebvre Romainville	LEVALLOIS-PERRET Sophie Deschiens donne pv à Mme Gaillabaud La Garenne- Colombes

AUTOLIB' ET VELIB' MÉTROPOLE –

– DM N°2 du budget principal 2022

MAISONS-ALFORT Marie-France Parrain donne pv à Mme Magne Charenton- le-Pont	MALAKOFF Farid Hemidi	MONTREUIL Olivier Stern donne pv à M. Piercy Saint-Denis	MONTROUGE Paul-André Mouly	NANTERRE Vincent Soulage donne pv Mme Françoise Carteau Gentilly
NEUILLY-SUR-SEINE Eric Schindler donne pv à M. Cipriano Saint-Maur-des- Fossés	NOGENT-SUR-MARNE Antoine Gougeon	NOISY LE SEC Florent Lacaille-Albiges	PANTIN Pierre Amella donne pv à Mme Decanton Saint-Ouen	PARIS Sylvain Raifaud a le pv de M. Ollier MGP
PARIS François Vauglin a le pv de M. Najdovski MGP	PUTEAUX Jean-Marie Ballet a le PV de M. Cotte Bondy	ROMAINVILLE Titulaire Julie Lefebvre a le pv M. Paquis Les Lilas	RUEIL-MALMAISON Frédéric Sgard donne pv à M. Pattée Sceaux	RUNGIS Patrick Leroy
SACLAY Claude Majeux	SAINT-CLOUD Capucine du Sartel donne pv à Stephanka Toussaint- Bois-Colombes	SAINT-DENIS Christophe Piercy a le pv de M. Stern Montreuil	SAINT-GRATIEN Julien Bachard (Maire)	SAINT-MANDÉ Tiffany Culang
SAINT-MAUR-DES- FOSSÉS Philippe Cipriano a le pv de M. Schindler Neuilly-sur- Seine	SAINT-MAURICE Michel Budacki	SAINT-OUEN Sabrina Decanton a le pv de M. Amella Pantin	SCEAUX Patrice Pattée a le pv de M. Sgard Rueil-Malmaison	SUCY-EN-BRIE Marie-Carole Ciuntu (Maire)
SURESNES Amirouche Laïdi donne pv à M. Louvigné Vincennes	VAUCRESSON Nicolas Moreau donne pv à M. Tchendjou Epinay	VELIZY-VILLACOUBLAY Nathalie Brar-Chaveau	VERRIERES-LE-BUISSON Jean-Paul Mordefroid a le pv de M. Feugere Chatenay- Malabry	VERSAILLES Emmanuel Lion a le pv de Mme Majou Ile Chesnay- Roquencourt
VILLEJUIF Thierry Duboc	VILLENEUVE-LA- GARENNE Emmanuelle Rassaby	VINCENNES Robin Louvigné a le pv M. Amirouche Laïdi Suresnes	VITRY-SUR-SEINE Abdallah Benbetka	X GRAND PARIS GRAND EST Clichy-sous-Bois Olivier Klein
X GRAND PARIS GRAND EST Le Raincy Michel Nuges	X GRAND PARIS GRAND EST Livry-Gargan Henri Carratala	X GRAND PARIS GRAND EST Montfermeil Alain Schumacher	X GRAND PARIS GRAND EST Neuilly-Plaisance Mickaël Rigault	X GRAND PARIS GRAND EST Noisy le Grand Antoine Pirolli
X GRAND PARIS GRAND EST Rosny sous bois Patricia Vavassori	X GRAND PARIS SEINE OUEST Issy-les-Moulineaux David Daoulas a le pv de Mme de Pampelonne	X GRAND PARIS SEINE OUEST Meudon Florence de Pampelonne donne pv à M. D. Daoulas	X GRAND PARIS SEINE OUEST Sevres Pascale Flamant donne pv à M. De La Marque -S	X GRAND PARIS SEINE OUEST Ville d'Avray Thierry Siouffi donne pv à M. Mathioudakis
X GRAND PARIS SEINE OUEST Boulogne-Billancourt Bertrand Pierre Galey a le pv de M. Roche	X GRAND PARIS SEINE OUEST Boulogne-Billancourt Alain Mathioudakis a le pv de M. Siouffi	X GRAND PARIS SEINE OUEST Chaville Pierre Dubarry de la Salle	X GRAND PARIS SEINE OUEST Vanves Bernard Roche donne pv à M. Galey	X GRAND PARIS SUD EST AVENIR Limeil Brevannes Laurent Cathala (Président)
YERRES Jean-Claude Le Roux a le pv de M. Galiotto Le Blanc Mesnil	YY HAUTS-DE-SEINE (Dépt) Jean-Christophe Fromantin	YY VAL-DE-MARNE (Dépt) Françoise Lecoufle	Z - ILE-DE-FRANCE - Région Alix Bougeret	Z- METROPOLE DU GRAND PARIS Patrick Ollier donne pv à M. Raifaud

AUTOLIB' ET VELIB' MÉTROPOLE –**– DM N°2 du budget principal 2022**

X GRAND PARIS SEINE OUEST Patrick De La Marque - S a le pv de Mme Flamant	Z- METROPOLE DU GRAND PARIS Christophe Najdovski donne pouvoir à M. Vauglin Paris)			
--	---	--	--	--